L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 4 JUIN 1886.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

CANADA, Padel, mercredi, 2 juin.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 5 juin.
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 12 juin
AMERIQUE, Baquesne, 19 juin.
LABRADOR, P. d'Hauterive, samedi, 26 juin

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris).......$80 $100 et $120
Deuxième classe.......$60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.
P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris.

COMPAGNIE BORDELAISE.

Ligne Directe de New York à Bordeaux.

Château Lafite, Château Yquem, Château Margaux, Château Léoville.

Le CHATEAU MARGAUX partira de New York Mercredi, le 23 juin. Pour passages, s'adresser à L. A. FOURNIER, Agent,
2juin—3mois MJS 177 rue Commune.

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U. partant tous les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Prix d'automne et d'été.

1re cabine, $60 à $100. Aller et retour, $110 à $180. 2e classe, $45 payé d'avance. Aller et retour, $90. Entrepont, à bas prix.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts., No 55 Broadway, N. Y.,
A. K. MILLER & CO., 37 Carondelet.
F. E. GUEDRY, 19 rue du Camp.
ED. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
4 nov—85 1 an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 9 juin à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON,
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
HUDSON,
Capt. Freeman.
Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.......$40
Entrepont.......20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE ET COVINGTON.

LE STEAMER

NEW CAMELIA,

A partir du 11 mai 1886, partira de Milneburg à l'arrivée du train de Pontchartrain, partant de la rue des Champs-Elysées :
Lundi et Jeudi, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Old Landing à.......1 p. m.
Mardi, vendredi et Samedi, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, le samedi allant jusqu'à Old Landing à.......4 p. m.

EXCURSIONS.

Mercredi, pour Mandeville et Old Landing à.......8 a. m.
Dimanche, pour Mandeville et Old Landing à.......7 a. m.
Mercredi, pour Mandeville et Madisonville à.......6 p. m.
Dimanche, pour Madisonville directement à.......6 p. m.

RETOUR.

Le steamer part de Madisonville les lundis, mercredis, jeudis et samedis à.......5 a. m.
De Old Landing les mardis et vendredis à.......6 a. m.
De Old Landing les mercredis et dimanches à.......3 p. m.

Les eaux et le temps le permettant.

Les jours d'excursion, le prix, aller retour sera de $1. Enfants, moitié prix.
Frêt reçu tous les jours au dépôt du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
9mai— No. 47 rue Carondelet.

Ligne régulière du haut de la côte.

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.
Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION,

Part tous les LUNDIS, à 5 heures p. m., et les VENDREDIS, à midi.
Pour Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte,

JEWEL.

Part tous les MERCREDIS à midi. et les SAMEDIS, à 5 heures p. m.
1er sept— B. RIVET, Agent.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1.......9.00 A. M.	No 2.......5.00 P. M
No 3.......6.50 P. M	No 4.......7.35 A. M
No 5.......10.00 A. M.	No 6.......4.15 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; ils ne s'arrêtent pas entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge ni entre Vicksburg et Burdette.

Les trains Nos 3, 4, 5 et 6 s'arrêtent à toutes les stations régulières et à toutes les *flag stations*. Les trains Nos 3 et 4 correspondent à Ethel avec le train allant à Clinton, et à Harrison avec ceux allant à Natchez et Jackson.

Les trains 1, 2, 3 et 4 correspondent à Vicksburg avec les trains du V. S. et P. et V. et M. Les trains Nos 1 et 2 correspondent, à Leland avec ceux allant à Huntington, Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.

Les trains 3 et 4 vont de la Nlle-Orléans à Greenville.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.
JOHN BRADLEY
Agent Général.
A. J. KNAPP, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS.
24nov— Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & S. Co.

Départ de la N-Orléans.	Arrivée à la N-Orléans.
No 50 Local...8:10 a m	No 19 Califo'a.7:40 a m
No 20 Califo'a.7:30 p m	No 51 Local ..6:20 p m

Chars-dortoirs entre New-Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

CHRISTMAS ON WHEELS.

Entrepôt de Voitures de R. P. RANDALL,

162 RUE GRAVIER.

BICYCLES, TRICYCLES, VÉLOCIPÈDES, PATINS A ROULETTES, VOITURES D'ENFANT, BUGGIES ET VOITURES DE PLAISIR, ETC

19 juil 85—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits

tous genres faits sur commande. 1er sept85—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-unième Etat Annuel.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1885, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie..........	$232,018 08
Sur les risques maritimes..........	13,821 98
Sur les risques de rivières..........	14,786 77
Primes totales..........	$260,626 83
Moins primes non échues....	72,317 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1885..........	$188,309 83

PERTES PAYEES:

Sur les risques d'incendie..........	$88,486 91	
Sur les risques maritimes..........	2,490 26	
Sur les risques de rivières..........	7,579 44	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt....	28,786 34	
Réassurances et primes remboursées..........	28,632 98	
		$155,975 93
Profits..........		$32,333 90

La Compagnie a l'actif suivant :

Propriétés foncières..........	$253,293 51
Actions de Banques et de Chemins de fer..........	96,185 30
Billets garantis par hypothèques et nantissements..........	124,446 06
Billets à recevoir..........	56,228 22
Primes en collection..........	30,737 35
[Stock du Vallette Dry Dock Company]..........	11,362 50
Jugements..........	4,335 00
Comptant..........	39,822 13
	$616,410 07

La Compagnie a payé 5 pour cent d'intérêt aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1885.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 9 juin 1885.
JAMES FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS :

Jno B. Lallande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassetti,
Chas Lafitte,	Alden McLellan,
D. A. Chaffraix	B. W. Taylor.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

No 104 Canal Street.

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—

On fire risks..........	$232,018 02
On marine risks..........	13,821 98
On river risks..........	14,786 77
Total premiums..........	$260,626 83
Less unearned premiums..........	72,317 00
Net earned premiums 31st May 1885..........	$188,309 83

LOSS PAID.

On fire risks..........	$88,486 91	
On marine risks..........	2,490 26	
On river risks..........	7,579 44	
Taxes and expenses, less interest..........	28,786 34	
Reinsurances and return premiums..........	28,632 98	
		$155,975 93
Profit..........		$32,333 90

The company has the following assest :

Real estate..........	$253,293 51
Bank, railroad and other stocks..........	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge..........	124,446 06
Bills receivable..........	56,228 22
Premiums in course of collection..........	30,737 35
Stock of Vallette Dry Dock Company..........	11,362 50
Judgments..........	4,335 00
Cash on hand..........	39,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Lallande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassetti,
Chas. Lafitte,	Alden McLellan,
D. A. Chaffraix	B. W. Taylor.

13juin—

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Perou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

Quinine de Pelletier ou des 3 Cachets

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Nevralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule, de la grosseur d'un pois, porte le nom de PELLETIER, agit plus vite que les pilules et dragées, et s'avale plus facilement que les cachets.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

La Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie, conformément à sa charte, l'exposé de ses affaires durant les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1885.

Primes d'incendie....	$732,927 58	
Primes maritimes....	61,369 42	
Primes de rivières....	32,390 71	
		$826,687 72
Primes acquises..........		126,977 35
Total primes..........		$953,665 07
A déduire—		
Primes non acquises..	$71,482 96	
Primes remboursées..	137,441 66	
Réassurances..........	83,864 32	
		$292,788 94
Primes nettes acquises..........		$660,876 13
A ajouter—		
Intérêt, loyers, sauvetage..........		41,094 95
Revenu net..........		$701,971 08
A déduire—		
Pertes d'incendies....	$416,516 28	
Pertes maritimes....	49,962 90	
Pertes de rivières....	12,218 12	
	$478,696 30	
Commissions..........	62,961 02	
Taxes..........	20,966 06	
Dépenses générales d'agences et change..	19,253 14	
Dépenses légales générales et salaires....	49,182 41	
Donations charitables..	1,232 02	
Frais de cour et honoraires d'avocat....	3,129 55	
Bureau des assureurs, patrouille de sauvetage, patrouille d'incendie et Babcocks..........	10,179 51	
Profits et pertes..........	19,327 50	
		664,927 51
		$37,043 57
A déduire en suspens pour pertes estimées et non estimées..........		20,000 00
Profit net..........		$17,043 57

La Compagnie a à son actif, valeur du marché le 31 décembre 1885 :

Argent..........	$34,904 59
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de 1re hypothèque de la Levee Steam Cotton Press, New Orleans Water Works, City Railroad et New Orleans Cotton Exchange..........	242,812 50
Actions de la State National Bank, Vallette Dry Dock Company, Metairie Cemetery Association..........	31,013 75
Billets de 1re hypothèque, billets avec nantissement, prêts sur demande, billets à ordre..........	102,471 40
Propriétés foncières et meubles de bureau..........	74,839 55
Primes en voie de collection..........	49,278 67
Dû par compagnies d'assurances....	12,151 85
Warrants d'Etat..........	150 00
Argent entre les mains de l'agent de la Compagnie au Havre..........	475 92
	$547,133 23

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle faite sur les livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon étude, No. 162 rue Commune, Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer sur demande un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1886.
[Signé] J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jules Aldigé,	H. Gally,
Theo. Brierre,	Chas Lafitte,
E. J. Bobet,	Pierre Poutz,
R. Forestier,	A. Schreiber,
Chas T. Dugazon,	Chas F. Schmidt,
D. Fatjo,	J. Tuyès.

19 jan—1m

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.

29mars86—1an

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

QU'ON SACHE que ce dix-neuvième jour du mois d'avril, de l'année mil huit cent quatre-vingt-six, pardevant moi, FREDERICK ZENGEL, notaire dûment commissionné et qualifié pour la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en la dite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et du soussigné, ont comparu personnellement les parties dont les noms figurent plus bas, lesquelles ont déclaré que, s'appuyant sur les dispositions des lois de l'Etat relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique, et plus particulièrement sur les dispositions de la loi 125 de 1880, approuvée le 10 avril 1880, elles ont par les présentes convenu, pour leur compte personnel et pour celui de leurs associés et successeurs, de se former en association ou corporation pour remplir les fins ci-après indiquées, en se conformant aux règlements suivants savoir :

ARTICLE 1er.

Le nom et titre de cette corporation sera la

NEW ORLEANS DRAINING —AND— PAVING ASSOCIATION.

(L'Association de Drainage et de Pavage de la Nlle-Orléans.)

L'Association existera sous ce nom et se perpétuera pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de cette date.

ARTICLE II.

Le but que se propose cette corporation, les fins qu'elle doit accomplir et la nature de ses opérations sont ce qui suit: Exécuter des travaux d'utilité publique pour drainer dessécher, niveler, arroser et paver la ville de la Nlle Orléans. Pour réaliser ce programme elle pourra, sous son nom de corporation, conclure des marchés, actionner en justice ou être actionnée, avoir et employer un sceau avec telle devise qu'elle croira convenable d'y inscrire; altérer, changer ou briser ledit sceau; détenir, recevoir affermer, acheter, hypothéquer, affecter comme garantie et transférer des propriétés foncières ou des biens mobiliers; émettre des obligations et en assurer le paiement au moyen d'hypothèques, acquérir des propriétés par voie d'expropriation pour accomplir les fins de la corporation; nommer tels employés, administrateurs, directeurs et agents que ses intérêts exigeront; décréter et établir tels réglements pour l'administration de ses affaires qu'elle jugera convenable et nécessaire; passer des contrats avec des individus, des corporations, l'Etat de la Louisiane ou les corporations municipales, dans le but de drainer et de paver les rues de la Nlle-Orléans; acquérir et mettre en vigueur tels privilèges sur les propriétés drainées et pavées par elle que la loi accorde en pareils cas; accomplir tous les autres actes qui seront nécessaires pour l'exécution du but qu'elle se propose.

ARTICLE III

Le domicile de la corporation sera dans la ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations ou autres significations de procédures judiciaires seront adressées au président de la corporation; en son absence ou dans le cas où il serait frappé d'incapacité, au vice président; en l'absence de ces deux fonctionnaires ou dans le cas où ils seraient frappés d'incapacité, au secrétaire.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation sera de Cinq cents dollars, divisés en cinquante actions de dix dollars chacune qui seront payés comptant en les souscrivant.

Nul en aucun temps, n'aura le droit de posséder plus d'une action du fonds-capital de cette corporation.

Il ne sera pas émis de certificat d'action. Aucun actionnaire n'aura le droit de transférer, hypothéquer, donner en nantissement, vendre, aliéner ou négocier son action. Sa qualité de membre lui serait retirée dans le cas contraire, et son action *ipso facto* retournerait à la corporation et deviendrait sa propriété sujette seulement au paiement de dix dollars à la personne en faveur de laquelle l'action aurait été transférée ou donnée en nantissement.

A la mort ou à la démission d'un membre, ou à la forfaiture de sa qualité de membre de cette corporation par l'un quelconque des actionnaires, ainsi qu'il est prescrit dans cette charte, l'action dudit actionnaire retournera *ipso facto* à la corporation dont elle deviendra la propriété, sujette seulement au paiement de la somme de dix dollars aux héritiers, légataires et représentants légaux dudit actionnaire décédé, ou au paiement de ladite somme de dix dollars à l'actionnaire démissionnaire, ou privé de sa qualité de membre.

Quiconque n'ayant été dûment élu conformément à l'article VII ou n'ayant pas signé ces articles d'incorporation, ne peut devenir membre de cette corporation; et en cas de mort, de démission d'un membre ou de la forfaiture de sa qualité de membre de cette corporation entraînant l'acquisition de son action par la corporation, ladite action peut être prise par la personne remplaçant celle cessant d'être actionnaire de la corporation, cette personne payant à cette corporation la somme de dix dollars, pas plus.

ARTICLE V.

Les affaires de ladite corporation seront gérées et administrées par un Conseil de Directeurs composé de neuf membres, lesquels seront choisis au scrutin, ainsi qu'il y est pourvu ci après, parmi les actionnaires de l'association ; ceux ci exerceront leur mandat pendant trois ans ou jusqu'à ce que ou leurs successeurs auront été choisis et reconnus en cette qualité. Néanmoins, les membres du premier Conseil exerceront leur mandat pendant la durée indiquée dans l'article XVII. Trois membres dudit Conseil de Directeurs seront élus à la réunion annuelle de la Corporation, qui aura lieu le second lundi de janvier de chaque année, dans les bureaux de la corporation.

L'élection se fera au scrutin et les candidats recevant la majorité des voix seront déclarés élus.

Le Conseil des Directeurs, à sa première réunion, après le second lundi de janvier de chaque année, élira un de ses membres président de la corporation, lequel exercera son mandat pendant une année; le Conseil élira aussi pour une année un secrétaire qu'il pourra prendre en dehors de la corporation.

Le Conseil des Directeurs pourra aussi nommer tels autres employés qu'il jugera nécessaires, à l'occasion, pour gérer les affaires de l'association ; il fixera les gages ou traitements de tous les fonctionnaires ou employés de la corporation; il votera des règlements qui ne violeront pas l'esprit de la charte; il désignera le lieu des réunions; il suspendra tout employé pour négligence ou conduite répréhensible; il aura, en somme, la direction générale des affaires de la corporation et pourra passer des contrats, acheter des immeubles ou des biens meubles, les vendre ou les affermer, émettre des obligations, accorder des hypothèques ou donner des garanties pour le paiement des dites obligations, le tout selon son jugement. Dans ce but aussi, il pourra instituer des procédures judiciaires pour expropriations, quand il sera nécessaire de recourir à cette mesure pour arriver aux fins de la corporation.

Le Conseil des Directeurs se réunira régulièrement le premier Lundi de chaque mois, et toutes les fois en outre qu'il sera convoqué par le Président. Celui-ci procèdera par écrit à cette convocation, quand il en sera requis par trois membres, et il ne sera alors traité dans la réunion aucune autre affaire que celle pour laquelle la convocation spéciale a eu lieu

ARTICLE VI

La corporation tiendra des assemblées générales le second lundi de janvier, le second lundi d'avril, le second lundi de juillet et le second lundi d'octobre de chaque année, et au cas où l'un de ces jours serait un jour férié, l'assemblée fixée à cette date aura lieu le jour légal suivant.

La première assemblée chaque année sera l'assemblée régulière annuelle.

Le Président pourra convoquer des séances spéciales quand il le jugera nécessaire ; il convoquera une séance spéciale sur la demande écrite de dix actionnaires de la corporation, pourvu que trois jours d'avis de toutes séances spéciales soient donnés à chaque actionnaire de la corporation. Aucune affaire ne pourra être discutée à une assemblée spéciale, excepté celles qui auront été spécifiées dans la dite convocation.

A l'assemblée annuelle, les membres du Conseil des Directeurs seront élus, et on y discutera toutes affaires se rapportant aux intérêts généraux de la corporation.

Un quorum pour la transaction des affaires à toute assemblée de la corporation, consistera en quinze actionnaires, et aucun actionnaire ne pourra voter sur aucune question s'il n'est présent au moment où le vote est pris.

ARTICLE VII.

Personne ne deviendra membre de cette corporation à moins que son nom n'ait été d'abord présenté à une assemblée régulière de la corporation avant celle à laquelle son nom sera soumis aux suffrages; et ne pourra être élu actionnaire de cette corporation à moins qu'il ne reçoive, en faveur de la dite élection, les votes des trois-quarts des actionnaires présents.

ARTICLE VIII

Le nombre des membres de la corporation n'excedera pas cinquante.

ARTICLE IX.

Nul ne sera actionnaire de cette corporation s'il n'est citoyen de l'Etat de la Louisiane, votant qualifié et contribuable de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Les livres de la corporation seront, à des intervalles raisonnables, tenus ouverts pour l'inspection de chacun et de tous les contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

La corporation ne déclarera ni ne paiera à aucun actionnaire un dividende, et réservera et gardera tout son actif et ses profits jusqu'à sa dissolution; lesquels seront distribués ainsi qu'il est stipulé plus bas.

A l'expiration de cette charte, ou si la corporation est dissoute plus tôt, au moment de cette dissolution de la corporation, tout l'actif qu'elle pourrait avoir en mains, de quelque nature qu'il soit, après le paiement des dettes de la corporation et du paiement à chacun des actionnaires, au moment de la dite dissolution, de la somme de dix piastres, sera transféré à la ville de la Nouvelle-Orléans, qui devra l'employer à l'établissement de travaux publics permanents dans la ville de la Nouvelle-Orléans; et à la dissolution de cette corporation, aucun des profits, aucune partie de l'actif qui pourraient rester entre les mains de la corporation, ne seront distribués parmi les actionnaires de la corporation, mais le tout sera payé à la ville de la Nouvelle-Orléans ainsi qu'il est prescrit plus haut.

ARTICLE XII.

Nul ne sera éligible comme membre de cette corporation ou n'en deviendra actionnaire, s'il a occupé des fonctions publiques quelconques pour lesquelles il a reçu un salaire, ou des honoraires, ou s'il a été candidat à une place quelconque deux ans avant de devenir membre de cette corporation; et si un actionnaire quelconque de cette corporation est candidat à une place publique, ou accepte l'élection ou la nomination à une place politique quelconque, lui donnant des appointements ou droit à des appointements quelconques, ou des honoraires, il perdra *ipso facto* son titre de membre de cette corporation et ses actions retourneront à la corporation et deviendront la propriété de l'Association ; néanmoins, il recevra dix piastres, la valeur de son action, comme il est prescrit ci dessus.

ARTICLE XIII.

Toutes vacances dans le Conseil des Directeurs, causées par la mort, la démission, la destitution ou vacance de membre de cette corporation, ainsi qu'il est prévu dans l'article précédent et les articles suivants XIV, XV et XVI, seront remplies par le Conseil de Directeurs ; pourvu que les personnes, ainsi nommées n'occupent leurs fonctions que jusqu'à la prochaine assemblée trimestrielle de la corporation, époque à laquelle une élection aura lieu pour remplir la vacance ainsi créée.

ARTICLE XIV.

Aucune personne ayant un contrat quelconque avec cette corporation, ne sera éligible comme membre de celle-ci et ne pourra en devenir actionnaire et si un actionnaire quelconque de cette corporation est partie à un contrat quelconque avec cette corporation, ou y est intéressé, il aura forfait *ipso facto* son titre de membre de cette corporation, et ses actions retourneront à l'Association, contre paiement à lui fait de la somme de dix piastres, comme il est prescrit ci-dessus.

ARTICLE XV.

Tout membre et actionnaire de cette corporation s'abstenant d'assister à deux assemblées trimestrielles consécutives perdra *ipso facto* sa qualité de membre, à moins qu'il ne puisse présenter par écrit des raisons à la prochaine assemblée trimestrielle, raisons que les deux tiers de l'assistance devront considérer valables. Le membre en cause sera nécessairement privé du droit de voter en la circonstance, et ses actions retourneront alors à la dite association qui en aura la propriété, bien entendu que le dit membre recevra la somme de dix piastres, valeur de l'action, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus.

ARTICLE XVI.

Tout membre du Conseil d'administration qui s'absentera de deux assemblées mensuelles consécutives dudit Conseil, perdra *ipso facto* sa qualité de membre du Conseil, à moins qu'il ne puisse présenter par écrit des raisons suffisantes pour la dite abstention à l'assemblée mensuelle suivante du dit Conseil de Direction, et que ces raisons ne soient déclarées valables par un vote des deux tiers du Conseil de Direction. Le membre en cause n'aura pas le droit de voter.

ARTICLE XVII.

Le premier Conseil d'administration de cette corporation se composera de MM. Isidore Newman, Sr., Aristide Delvaille, Adolph Schreiber, Edouard Fenner, Peter S. Lawton, Jacob Born, Henri Lochte, Dr W. H. Watkins et J. H. Keller. En cette qualité, MM. Isidore Newman, Sr. Edouard Fenner et Peter S. Lawton serviront jusqu'au 2me Lundi de janvier 1887; Adolph Schreiber, Aristide Delvaille et Jacob Borde, jusqu'au 2me lundi de janvier 1888, et J. H. Keller, le Dr W. H. Watkins et Henry Lochte jusqu'au 2me Lundi de janvier 1889.

M. Edouard Fenner est élu président de la corporation; et ledit Conseil d'administration et le président entreront en fonctions ainsi qu'il est pourvu ailleurs.

ARTICLE XVIII.

Cette corporation sera mise en liquidation à l'expiration de sa charte ou plus tôt sur un vote des trois quarts de ses membres, à une assemblée qui sera convoquée dans ce but spécial, chaque membre en recevant avis par écrit, et par la voie des journaux, trente jours au moins à l'avance. La liquidation s'effectuera sous la direction de trois commissaires élus par la corporation et qui seront choisis parmi les actionnaires.

ARTICLE XIX.

Cette Charte pourra être modifiée ou amendée à une assemblée générale quelconque de cette Association convoquée dans ce but par un vote des trois quarts des actionnaires présents à la dite assemblée.

ARTICLE XX.

Aucun actionnaire ne sera, dans aucune circonstance, responsable des marchés ou des fautes de l'association au delà du montant impayé qu'il devra encore à l'Association sur les actions dont il est porteur. Aucune informalité dans l'organisation de l'association n'entraînera la nullité de la présente charte ni n'exposera aucun actionnaire à en répondre au delà du montant de ses actions.

Ainsi fait, adopté et incorporé en mon bureau, en la Ville de la Nouvelle-Orléans, en la présence de Andrew H. Wilson et de Robert B. Halley, témoins de l'âge requis par la loi et domiciliés dans cette ville, les comparants et moi, notaire, au jour et à la date déjà indiqués.

Original signé :

EDWARD FENNER,
A. SCHREIBER,
A. DELVAILLE,
ISIDORE NEWMAN, SR.,
J. H. KELLER,
J. BORN,
W. H. WATKINS M. D.
JOSEPH BOWLING,
JOSEPH KOHN,
WM PALFREY,
Et autres.
ANDREW H. WILSON,
ROBERT B. HALLEY,
FRED ZENGEL, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent, que l'acte d'incorporation qui précède, celui de la "New Orleans Draining and Paving Association" a été, ce jour dûment enregistré à mon bureau dans le livre 279 au folio 457 et suivants.

Nouvelle Orléans, 19 avril 1886.
(Signé) GEORGE GUINAULT,
Sous-Annotateur.

Je, soussigné, notaire, certifie par le présent que ce qui précède est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "New Orleans Paving and Draining Association"; aussi, de l'enregistrement de l'acte par l'Annotateur des hypothèques y annexé et faisant partie des archives de mon bureau

En foi de quoi j'appose ici ma signature et le sceau de mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne., le 19me jour d'avril *Anno Domini* 1886.
FRED. ZENGEL, Notaire.

28 avril—1 mois le mer

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des pertes d'incendie.

W. R. LYMAN.......Président
CHAS. H. DOLSEN.......Vice-Président
CHAS. E. RICE.......Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rood,
Geo. W. Sentell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Plash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman,
N. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. E. Rice,
Joseph Kohn,	Charles M. Whitney,
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

10 juil 85—1an

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 3 juin 1886

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine..........	$5,703,234 00	$701,610 00
Même temps la semaine dernière.	4,902,406 00	718,383 00

ARGENT AMERICAIN.

Argent américain (étalon ... au pair
.. .. (trade dollar). 78 c

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain..........	76	
Pièces de 5 francs..........	80@	
Pièces de 20 francs..........	$3,80@	3,90
Souverains..........	4,80@	4,95
Pièces de 10 thalers..........	7,50@	....
Doublons espagnols..........	15,40	
Doublons patriotes..........	15,35	
Doublons mexicains..........	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicaines..	....@	19,40
Or de l'Amérique du Sud..........	80c par pes	
20 marcs prussiens..........	4,60@	4,75
Or de la Californie..........	7@8 0/0 esc	
Or américain, poids léger..........	95@	97
Or américain, mutilé..........	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande et stable mais toujours abondant.

Prêts sur demande; aux banques 3 à 4 pour cent; en dehors des banques, 3 à 5 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:
Papier de commerce exceptionnel. 6 pour cent
.. .. A 1.......... 7@8 ..
Prêts sur garanties collatérales... 4@6 ..
Hypothèque A 1.......... 7@8 ..

New York—Taux de l'argent, à 1½ à 2.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 3 0/0 ; consols, ex int. 100 7/16; lingot d'argent, 44⅜; U. S. 4's, 128¼.
Paris—Rentes, 82.97½.

CHANGE.

REISCHMARKS—Commercial 95 @95¼
Le STERLING est stable.
Connaissement de navire A1 clear.......... 485½@486½
Traites de banques.......... 487½
Soixante jours.
Les FRANCS sont stables.
Francs de commerce.......... 5,19⅜
Traites de banques.......... nom.
Soixante jours.

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.
Traites de commerce à 50c de prime.
Les banques tirent des cheques à $1 50 de prime par $1,000.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau à 11 A. M.

$15,000 Louisiana 4's.......... 77⅞

Bureau à 2 P. M.

50 actions du Waterworks Co.......$ 65¼
28 .. do.......do.......do.......do....... 65¼
$42,000 Louisiana 4's.......... 77⅜

Vendu dans la rue.

$30,000 Louisiana 4's.......... 78
20,000.......do.......... 77⅞
35,000.......do.......... 77⅞
10,000.......do.......... 77⅜

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Canal & Banking Co..........	100	....	133
Citizens..........	100	45	49
Germania National..........	100	141	....
Germania Savings..........	100	....	....
Hibernia National..........	100	140	....
Louisiana National..........	100	115½	118
Metro. Loan & Savings..........	100	118¾	....
Mutual National..........	100	....	....
N O National..........	100	330	362
People's..........	50	53½	55¼
State National..........	100	....	....
Union National..........	100	....	105½
Whitney National..........	100	....	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins..........	100	39¼	41
Factors and Traders Ins..	100	85	87
Firemen's..........	50	....	70
Germania Ins Co..........	100	....	122
Hibernia Ins..........	100	....	104
Home Ins..........	100	69½	72
Hope Ins..........	100	104	107
Lafayette..........	50	65	....
Merchants Mutual..........	100	57¼	62
Mechanics' and Traders..	100	110½	112
N Orleans Ins As..........	30	19¼	....
N Orleans Ins Co..........	50	35½	38
People's Ins..........	25	....	....
Sun Mutual Insurance..........	100	125	129
Southern Ins Co..........	100	....	....
Teutonia..........	100	123	127
Chemins de fer urbains.			
Carrollton..........	100	93	94
Crescent City..........	100	60¾	63
Canal and Claiborne..........	100	....	....
New Orleans City..........	100	98½	99½
Orleans..........	50	38¼	45
St-Charles Street..........	50	68¼	77
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co..	100	....	60
C C Slaughterhouse..........	50	....	28¼
Imp Bonded Warehouse..	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co..	100	....	....
Louisiana Ice Man Co..........	50	....	12
La State Lottery Co..........	100	....	....
La Oil Co..........	100	12½	21¼
Metairie Cemetry Ass..........	100	....	....
N O Gas Light Co..........	100	104	104¾
N O Waterworks Co..........	100	65⅜	65½
Planters Crescent Oil Co..	100	....	....
Sugar Shed Co..........	60	52	56
Sout'er Mfg & Export'g Co.	100	....	....
Southwestern Brush Electric Light Co..........	100	80	85
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s..........		77½	77¾
.. Three (Baby bonds)..		....	....
Bons de ville.			
Premiums..........		98⅞	99
Premium drawn number..........		....	....
Privilege ou Premiums..........		....	....
Consolidated 6's..........		108¾	110
.. Crossman..		110¼	111½
Consolidated Extended..........		....	....
.. Crossman..		110	111½
Extended 6's..........		....	....
.. Railroad..........		106	106⅞
.. Waterworks..........		....	....
.. Park..........		....	....
City 6 0/0 certificates..........		105½	106
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		105½	106½
City 5..........		97	101
City 7's new..........		11½	....
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock..........		....	....
Produce Exchange Stock..........		....	....
Stock Exchange Stock..........		....	....
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock..		....	....
U S 4 0/0..........		....	....
Canal & Claib. 1st RR mort..		....	....
New Orleans, St Louis & Chicago RR			
Jackson RR 1st mort..........		....	....
Jackson RR 2d mort. conp..		....	....
Jackson RR 2d mort. debt..		....	....
Morgan's L & T 1st gold mort.		....	....
N O Pacific RR 1st gold mort..		60	....
St-Charles Hotel Co mort..........		....	....
Crescent City 1st..........		108	....
N O City RR Co mort..........		....	....
St-Charles St RR mort. 15 y'rs		....	....
N O Waterworks Co mort..........		....	....
La Ice Mfg Co mort..........		....	....
Levee S. Cotton Press mort....		....	....
La Electric L. 1st mort..........		....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884..		60	....
State Warrants Ordin. 1885 ..		59	....
do do do 1886..		60	....
Police Cts..........		....	....
School Cts..........		....	....
City Scrip, old..........		94	98
new..........		65	68
Jan. In. Cts. on State Consols..		....	....
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880..........		....	....
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)..........		20¼	....
Unpaid State Coupons prior to No 12..........		41	50
Unpaid City Coupons..........		....	....
Half paid Coupons..........		....	....
State School Warrants..........		....	....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches, et nos statistiques de coton nous viennent du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3000 balles, comprenant 1000 balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats, —— balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary.	6⅝	6⅝	6¾
Ordinary......	7⅛	7⅛	7¼
Good Ordinary.	7⅞	7⅞	8
Low Middling.	8⅜	8⅜	8⅜
Middling......	8⅞	8⅞	8⅞
Good middling.	9½	9½	9½
Middling Fair.	10⅛	10⅛	10⅛
Fair..........	11⅛	11⅛	11⅛

FUTURS.

Calmes et stables.
Juin 8,88 à 8,90; juillet 8,93 à 8,94 août 8,97 à 8,98, septembre 8,74 à 8,75 octobre 8,63 à 8,64; novembre 8,59 à 8,60 décembre 8,63 à 8,64; janvier 8,73 à 8,74 février 8,84 à 8,85; mars 8,96 à 8,97; avril —— à ——.

Les ventes comprennent 23,600 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui à midi le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 8⅞; à Galveston à 8 13/16; à Mobile à 8¾, à Savannah à 8 11/16; à Charleston 9; à Wilmington 8⅞; à Norfolk à 9; à Baltimore à 9 3/16; à New York à 9¼; à Boston à 9⅜; à Philadelphie à 9⅜; à Memphis à 8⅞; à Augusta à 8⅝; à Cincinnati à 9 et à St-Louis à 8⅞.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Stable.
Cotes: Ordinary 6⅝; Good Ordinary 8; Strict Good Ordinary 8 7/16; Low Middling 8 13/16; Middling Uplands 9¼; Middling Orleans 9 7/16; Middling Texas 9 7/16.

FUTURS

Calmes et stables.
Juin 9,08 à 9,10; juillet 9,20 à 9,21; août 9,30 à 9,31; septembre 9,16 à 9,17; octobre 9,01 à ——; novembre 9,02 à 9,03; décembre 9,04 à ——; janvier 9,11 à 9,12; février 9,21 à 9,22; mars 9,31 à 9,32, avril 9,41 à 9,42.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,694,778 balles; même temps l'année dernière, 1,509,417 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,207,442 balles; même temps l'année dernière, 4,693,066 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,445,826 balles; même temps, l'année dernière, 1,283,189 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,887,984 balles; même temps l'année dernière, 3,6 3,409 balles

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 89,403 balles; même temps l'année dernière, 81,265 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 511,354 balles; même temps, l'année dernière, 428,920 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Ferme avec une assez bonne demande.
Cotes — 5⅛d pour le Middling Uplands; 5 3/16d pour le Middling Orléans.

FUTURS.

4 p. m.—Stables.

MARCHE DU HAVRE.

Mercredi.

Calme et stable.
Cotes—60¼fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 60½fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—Open kettle et Centrifugal inactifs.

Ventes 422 barils et 112 boucaut de sucre et 34 barils de mélasse

OPEN KETTLE—

Choice..........	—@ 5⅜
Strictly prime..........	5¼@ 5¼
Prime..........	5@5 1/16
Fully fair..........	5@5 1/16
Good fair..........	4⅞@ 4⅞
Fair..........	4⅝@ 4¾
Good common..........	4¼@ 4½
Common..........	4¼@ 4½
Inférior..........	3½@ 4¼

CENTRIFUGAL—

Plantation granulated..........	—@ —
Off granulated..........	—@ —
Choice white..........	6 @ 6⅛
Off whites..........	—@ —
Gray off white..........	—@ —
Choice yellow clarified..........	5⅞@ —
Prime yellow..........	5⅜
Off yellow..........	—@ —
Seconds..........	4¼@ 5⅜

MELASSE—Open Kettle stable.

Fancy..........	Nominal.
Choice..........	—@ —
Strict prime..........	—@ 32
Good prime..........	—@ 32
Prime..........	20 @ 22
Good fair..........	17 @ 18
Fair..........	15 @ 16
Good Common..........	13 @ 14
Common..........	—@ —

CENTRIFUGAL—Stable.

Choice..........	Nominal
Strictly prime..........	
Good prime..........	16 @ 20
Prime..........	
Fair..........	
Good fair..........	13 @ 14
Good common..........	
Common..........	9 @ 12
Inferior..........	
SIROP—..........	—@—

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ CLEAN—Calme.

Fancy..........	nominal
Choice..........	@
Prime..........	@
Good..........	4 @4⅛
Fair..........	3½@3⅞
Ordinary..........	3 @3⅜
Common..........	2 @2⅝
No 2..........	2 @2¼

RIZ BRUT—Calme.
$1 50 à 3 25 le baril de 162 livres.
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus ;)
Au dehors de la Bourse le riz poli est coté à $12 00 pour le bolted et $10 00 pour le unbolted, et le son $7 50 à 8 50.

FARINES ET GRUS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse :

FARINE—Ferme.
Extra fancy à $—— à 4.50; Fancy $4.15 à 4.25 le baril; choix $4 00 à 4 12½; family $—— à ——.

FARINE DE MAIS—$2 30.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat pour patente $5 00 à 5 25 le baril; extra fancy $5 62½ à 4 87½; fancy $4 37½ choix $4 25; Minnesota flour, bakers $4 50; patente $5 12½.
FARINE DE MAIS—$2 25 à 2 30.
CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40.
GRU FIN—Choice $2 30 à 2 40.
GRU—Nominal à $2 75 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 00.
OAT MEAL—Coarse $5 50 à 5 75; fine 5 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—Le marché est coté à 50 pour le blanc; 47 pour le mêlé et à 50 pour le jaune
AVOINE—De l'Ouest 38½ à 39; Texas —.
SON—60 à 65c.
FOIN—Prime $14 00 à 15 00; Choice $16,00 à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants : maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont fermes.
MESS PORK—$9.50.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4 50; shortrib sides 5⅜; long clear 5⅜.
BACON—Epaules à 5 à 5¼; short rib sides —— à 6⅜; long clear sides 6¼.
GRAISSE—En tierçons, refined, 5⅜.
JAMBON—10¼ à 10¾.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS — Jobbing — Prime mess $9 25 à 9 50; family pork, $9 25; extra prime and rump pork, 9 00 à $9 25. Plain or canvassed shoulders 5 à 5½, selon la qualité. Boston cut shoulders fancy; small, à 7½. California hams, 6½ à 6¾; fancy breakfast bacon, 8½ à 9; choice to fancy s. c. hams, 9½ à 10¾c medium to ordinary s. c. plain or canvassed hams, 5 à 7½c; common hams, 3 à 4c. Pig pork $5 25 à 5 50 le demi-baril et $9 50 à 9 75 le baril.

BŒUF — Jobbing — Extra plate beef à $10 00; plate beef $9 50 en baril; extra plate $5 75 en demi-baril; extra mess à $5 00 en demi-baril; extra mess beef à $8 50 le baril; New York Fulton market $7 25 le demi baril.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFE—Prime 10½ à ——; good 10¼ à ——; fair 9¾ à ——; ordinary 8½ à ——; common 7½ à —— la livre.

THÉ—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35 imperial extra choice 80c à $1 00 ; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE — Western Creamery—Extra 18 à 19; extra firsts 16 à 17; firsts 15 à —; seconds — à —; cold storage butter à — à —; Western Dairy—Extra 14 à 15c; extra firsts à —; country old 3 à 4; packed best 11 à 13; common to fair — à —. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE—New York creams, fancy, 11 à 11½; Western Cheddars full cream 9½ à 10; Western twins, full cream, fancy, 11; Ohio flats, fancy full cream, 8 à 8½; Ohio flats, part skims, choice 6½ à 7; Western flats, skims, — à —.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 70c; Gretna Coarse 60c; City Fine 90c; Gretna Fine 80c; City Crushed 80c; Rock Salt ¾c la livre; pocket Salt 1½ à 5, selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weights 11c la livre.

AMIDON—3 à 3½c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. Un demande 5 à 50c de plus pour les petits lots et ½ à 1c de plus par livre

DU PAYS—Pommes $4 00 à 5 00 le baril ; pacanes de la Louisiane 4 à 20c, selon la grosseur; du Texas 5 à 12½; pistaches rouge du Tennessee 4 à 5c la livre; de la Virginie 7c; pommes sèches ¼s 3½ à 4; sliced 5½ à 6; evaporated 8 à 8½.

ETRANGERS—Oranges impériales —— la boite; oranges de Palerme ——; oranges de Messine ——; Citrons de Messine $5 50 à 6 50; Citrons de Palerme $5 50 à 6 50; Raisins layer new $2 90 la boîte; en demi-boîte $1 60; en quart de boîte 90c; Londres layer $3 25; en demi-boîte $——; en quart de boîte $1 00; en quart flats $1 25. Bananes $1 00 le régime; Figues bananes $2 00 à 3 00 le régime; Ananas $1 00 à 1 75 la douzaine; Dattes 6c la livre; Dattes persanes 8 c la livre en boîte; Fard dates 9c. Currents 6½ à 7c la livre; Figues sèches layers 17c la livre; boîtes ovales 14 à 15c; Figues de Naples $2 50 la boîte; Prunes 7c la livre; Citrons 25c la livre; Amandes Tarragana 18c la livre; Ivica 18c; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 12½c; Noix anglaises 15c; Noix françaises 14c; Marrons italiens 12 à 14c; Noix de coco $35 00 le 1000, 3¾c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton, $7 00 par ton.; oil cake de la campagne à $18.00 per long ton f. o. b.; de la ville $19 00 per long ton f. o. b.; farine de graine de coton à $19 00 per long ton f. o. b.; de la campagne $18 25; huile de coton crue 23½c le gallon ex-levée; huile raffinée nominal à 28 à 30

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros en landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE — Western $1 00 à 1 50; de la Louisiane $1 75 à 2 25.
PATATES DOUCES—California yams $1 75 à 2 25 spanish yams $2 25 à 2 50.
OIGNONS—De la Louisiane $1 75
AIL—De la Louisiane 40 à 75c le paquet.
CHOUX—Louisiana $2 75 à 3 00 par crate.
CHOUCROUTE—St-Louis $6 50 à 7 00, Chicago $6 50 à 7 00.
HARICOTS—Choice Northern 2¾ à 2½; Red kidney choice 3; New-York red kidneys 3½; western white choice 3 à 3¼; pois verts nouveaux 2½c. Cow peas clays à $1 60 par bushel; high clay mixed $1 55; mixed $1 50; whip poorwill $1 50, red $1 55.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 5 à 10c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 25 la douzaine; poulets $2 00 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $3 50 à 4 50; dindes $11 00 à $13 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50; poulets $1 50 à 2 00; canards $2 50 à 3 00; oies $3 50 à 4 00; dindes $9 00 à 12 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest 8 à 9c; ceux de la Louisiane 9c.
SUIF — 5c la livre pour celui de la ville; 4c celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 22c le livre.
MIEL—Strained 35 à 40c le gallon.
LAINE — Burry 8 à 12c la livre; Louisiana clear 18 à 18½; clear lake 18 à 20 c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au dessus 7c; steer et peaux de vaches 30; à 70 livres à 5c; kips, 14 à 30 livres, 7c; peaux de veau 75c pièce.
PEAUX DE CAMPAGNE—Green salted 7; dry flint 12½; dry salted 11c la livre; amaged green hides 2c off; damaged dry 1/3 off.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 3 50; castor (opened) 50 .. à $1 00 pièce; loutre —— à 15 c. pièce raccoons —— à 15c.
PEAUX — Chevreuil 15c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c.
MOUSSE—Mêlée 2 à 2¼c la livre; grise 1½ à 1¾c noire 2¾ à 3c
PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre; common 10 à 15c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES — Lugs heavy 5 à 7c; light 4½ à 6, leaf 7 à 11, burley 5 à 18.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05; fine medium 53 à 63c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 25 à 35c. Bright navy, 30 à 46c. fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 67c; granulated smoking 33 à 60.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —— de plus par baril. Pitch, $1 50 à ——; goudron $3 25 à ——, le baril; $2 00 à ——, le demi baril, Résine—D E et F $1 15, G $1 25; H $1 75, I $2 25; K $2 50, M $2 75; N $3 00; W G, $3 25. Essence de térébenthine 31½ à ——c; jobbing 3 à 4c de plus de gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots – Bagging, 1¾ livre à 8½ à 8¾c la yarde; 2 livres 9 à 9¼; 2¼ livres, 10 à 10¼; bailing twine — à 15c la livre.
COTTON TIES—$1 10 net le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Détail—Famine 50c le baril; $5 00 le boucaut; Anthracite $9 00 à 9 50 le ton; baseaux 40 c; steamers $4 25 la ton; ne en gros 30 à 32c le baril.
ALABAMA—Pratt steam coal 40c le baril; Splint 45c Helena coal, pour familles, 50c; Montevallo 60c. Pratts coal sur chars, par le L and N RR $3 50 le ton. Helena coal $3 75 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon..........	2 15@	2 20
BRANDIES—Du pays, le gal...	3 00@	3 50
Pêche—vieux, le gallon....	2 25@	2 75
Pomme..........	2 35@	2 75
COGNAC—Importé — 1882, le gallon..........	4 80@	....
1878..........	5 50@	....
1875..........	5 75@	....
1870..........	6 25@	....
1860..........	7 40@	....
1865..........	8 00@	....
1848..........	12 00@	....
Otard Dupuy & Co's Cognac 1882	5 50@	....
.. .. 1870	7 00@	....
.. .. 1854	9 00@	....
.. .. 1848	10 25@	....
Bisquet, Dubouche &co. Cognac 1878..........	4 50@	....
1870..........	5 50@	....
1848..........	9 00@	....
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon..........	1 05@	1 10
Ouest..........	1 14@	1 16
Bourbon..........	1 40@	3 50
Seigle..........	1 50@	3 58
Ecosse, importé..........	4 00@	4 25
Irlande, importé..........	4 00@	4 25
Duffy's malt whisky, par caisse..........	9 00	
par gallon..........	3 00	
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon..........	1 15@	1 1
Hollande, par gallon..........	2 75@	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom..	3 15@	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse..........	8 50@	9 00
Holland, par caisse..........	7 25@	7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon..........	40@	45
Zienfandel No 1, le gallon....	60@	65
Clarets importés — Ordinaire par baril..........	57 00@	60 00
Clarets de famille, par baril...	65 00@	75 00
Clarets fins, le baril..........	90 00@	175 00
Médoc, la caisse..........	6 00@	....
St-Julien, la caisse..........	6 50@	....
Margaux, la caisse..........	7 00@	....
Pontet Canet, la caisse..........	10 00@	....
Larose, la caisse..........	12 00@	....
Léoville, la caisse..........	12 00@	....
Château Laffite, la caisse....	28 00@	....
Ordinaire, la caisse..........	3 00@	3 50
Château Dillon, par cask....	125 00@	....
Blanquefor, par cask..........	105 00@	....
Château Dillon, par caisse....	7 50@	....
VINS BLANCS—California, le baril..........	40 00@	45 00
Importé, de famille, la bar....	65 00@	80 00
Importé, fin, la bar..........	90 00@	175 00
Graves la caisse..........	6 00@	....
Sauternes, la caisse..........	6 50@	....
Haut Sauternes, la caisse....	10 00@	....
Latour Blanche, la caisse....	18 00@	....
Château Yquem, la caisse....	20 00@	30 00
Ordinaire, la caisse..........	3 25@	3 50
Muscat, la caisse..........	4 25@	6 50
Madère, Cette, le gallon....	1 00@	1 10
Madère, genuine fine, le gal...	3 50@	5 00
Madère, la caisse..........	12 00@	25 00
Sherry, Cette, le gallon....	1 00@	1 01
Sherry Genuine Xérès, le gallon..........	1 50@	5 00
Sherry, la caisse..........	9 00@	25 00
Très vieux porto, la caisse....	6 00@	....
CHAMPAGNE—Rœderer Carte Blanche, qts. par douz....	27 00@	....
Piper Heidsieck qnts par douz.	24 75@	....
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay..........	24 75@	....
Extra Dry..........	28 50@	....
Drymonopole, Heidsick & Co par caisse, quarts..........	30 00@	....
Pints, par caisse..........	32 00@	....
Ht Cliquot—qnts par douz...	24 00	
pts	26 00	

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt s..........	6 00	@ 7 50
Double bit..........	15 00	@ ....
AXLE GREASE—Frazer s..........	5½@	6
BELLOWS—Blacksmith, 28 to 42 in..........	7 00	@22 00
BRASS—Sheet par livre..........	25	@ ....
COTTON SCRAPERS..........	2 75	@ 3 00
CHAINS—Trace..........	30	@ 75
Ox, ¾..........	5	@ 7
COPPER—Roofing par livre....	22	@ ....
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus..........	18	@ 20
HOES—H. B. No 0 to 6..........	2 50	@ 5 50
A. B. No 00 to 3..........	2 75	@ 6 00
Lyndon's bright crown.00000 to 3..........	4 00	@ 8 00
ROTARY HOES—Mallon's..........	80 00	@ ....
Avery's..........	125 00	@ ....
Stubble diggers..........	60 00	@ ....
HOLLOW WARE—Skillets....	3	@ 4
Anvils..........	10 00	@12 00
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ⅜ to 1..........	2	@ 2⅛
Round, 1 to 1⅞ inches..........	....	@ 2⅛
Painted..........	4¼@	4⅜
Bands—Light, 3 to 6x⅛....	3 00	@ 3 25
Heavy, 3½ to 6x¼ inches....	2 75	@ 3 00
Hoops—1 to 2 inch..........	3½@	4¼
Sheet—No 20 to 14 G..........	3 00	@ ....
Galvanized, No 26 G..........	7 50	@ ....
Roofing..........	....	@ ....
Pig, per ton..........	....	@ ....
LEAD—Pig, par livre, 5¼c.		
Sheet, par livre..........	7	@ ....
NAILS—10d, 60d basis..........	2 75	@ ....
Cut spikes..........	2 90	@ ....
OAKUM—Navy..........	7½@	....
United States Navy..........	9 00	@ ....
Best..........	10 00	@ ....
PLOWS—Avery, cast, Nos ½ to 1..........	2 75	@ 5 00
Avery, steel..........	4 50	@20 00
Avery, double shovels, wood-en beams, net..........	....	@ 2 75
Avery, double shovels, iron beams, net..........	2,75	@ 3 50
Magnolia sweeps, all sizes, net..........	2 75	@ 3 60
Double plows, Allemon's, No ½ to 2, each..........	37 50	@50 00
PLOW STEEL—5 to 12x¼ to 2/3		
ROPE—Sisal, ½ in. and larger, basis..........	8	@ 9
Manila..........	13½@	14½
Cotton, 5-16 et ¾..........	14	@ 15
SPADES—Ames'..........	10 50	@12 00
Rowlands'..........	6 00	@ 7 00
SHOVELS—Ames'..........	9 50	@11 00
Rowlands'..........	6 00	@ 7 00
SWEEP IRON—7 to 12x¼ to 5/16	....	@ 4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches.	14 50	@ ....
I. C., do..........	10 50	@ ....
1x14x20..........	7 00	@ ....
I. C., 1x14x20..........	5 25	@ ....
Block, par livre..........	23	@ ....
TURPENTINE—Par gallon....	38	@ ....
VISES—Peter Wright's..........	....	@16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized..........	5	@
ZINC—Sheet par livre..........	6½@	7½

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$14 00	Plank No 1....	$14 00
No 2..........	13 50	No 2..........	13 00
No 3..........	12 50	No 3..........	12 00
Scantling No 1.	13 50	Flooring No 1..	17 50
No 2..........	12 00	No 2..........	17 00
No 3..........	11 50	No 3..........	16 00
Ceiling No 1....	15 00	Weath Bds No 1	13 50
No 2..........	12 00	No 2..........	10 00
No 3..........	9 50		
Boards, No 1....	15 00	Boards No 2....	12 50
No 3..........	10 00	No 4..........	9 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1..	23 00	Ceiling, No 1....	19 00
No 2..........	16 00	No 2..........	14 00
No 3..........	14 50	No 3..........	10 00
Weath Bds No 1	15 00	Boards, No 1....	19 00
No 2..........	12 50	No 2..........	16 50
Boards No 3....		No 4..........	12 50

CYPRESS—FINISHED.

No 1..........	50 00	No 2..........	25 00
No 4..........	18 00		

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1....	30 00	Boards No 2....	25 00
No 3..........	19 00	No 4..........	18 00
No 5..........	12 00	No 6..........	10 00
Dried Bds No 1.	34 00	No 4..........	17 00
No 2..........	31 50	No 5..........	16 00
No 3..........	29 00	No 6..........	13 00

WHARF TIMBER.

No 1..........	9	No 3..........	7
No 2..........	8		

MAHOGANY TIMBER.

No 1..........	8	No 3..........	3
No 2..........	5		

CEDAR TIMBER.

No 1..........	7	No 3..........	2½
No 2..........	5		

WALNUT LUMBER

No 1..........	100 00	No 2..........	60 00
No 2..........	90 00		

OAK LUMBER.

No 1..........	50 00	No 3..........	....
No 2..........	30 00		

SHINGLES.

No 1..........	3 75	No 3..........	....
No 2..........	3 50		

LATH

Per 1,000..........	1 75
Lime..........	$1 00@1 15
Cement domestic..........	1 75@
Cement, imported..........	2 75@
Slate..........	6 00@6 50
Roofing tiles..........	16@ 18
Repressed brick..........	15@
Ordinary..........	8 00@9 00
Sand..........	25@
Shells, small..........	40@
Shells, large..........	1 25@1 50

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—Choice fat par liv. gross....	4 @	4½
fair to common..........	3 @	3½
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C. GRASS CATTLE—1re qualité, par tête..	$20 00@	25 00
2me qualité, par tête..........	$12 00@	16 00
Vaches communes et vieilles..	7 00@	10 00
VEAUX—1re qualité, par tête....	9 00@	10 00
2me qualité, par tête..........	5 00@	8 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête.	9 00@	11 00
2me qualité, par tête..........	6 00@	8 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross..........	4 @	4½
Fair Ouachita par liv. gross....	— @	—
MOUTONS—Choice, par tête....	$2 50@	3 00
Fair, par tête..........	1 00@	2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête..........	60 00@	80 00
2me qualité, par tête..........	20 00@	50 00

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

FEUILLETON.

Commencé le 9 mai. No 23.

CLEOPATRE.

—PAR—

HENRY GRÉVILLE.

—Suite et fin—

C'était la première fois qu'ils se revoyaient après la longue séparation. Les cérémonies du mariage leur avaient produit le bizarre effet de les rendre plus étrangers l'un à l'autre. Arrivés chacun de son côté à l'église, sentant sur eux les regards curieux, presque indiscrets de quelques badauds venus "pour voir", ils avaient la conscience d'accomplir publiquement un acte en quelque sorte inconvenant et pour lequel le huis-clos eût été préférable.

Seuls, bercés par le mouvement cadencé de la berline, ils retrouvèrent enfin les impressions d'autrefois. Le ciel était bleu ; la gaieté mélancolique d'une belle journée d'automne, car septembre était déjà commencé, brillait dans les feuillages ambrés, déjà rares, dans les fleurs des jardins éclatantes et sans parfum.

L'odeur des tubéreuses les suivait, cependant, car Cléopâtre avait voulu emporter ses fleurs. La précieuse image, renfermée dans son écrin, était sur le devant de la voiture. Ainsi entourée d'impressions douces et salutaires, la jeune femme se laissa pénétrer par la réalité de son bonheur.

—Enfin, lui dit Ulric, en s'appuyant sur son épaule; enfin, tu es à moi; nous ne sommes plus qu'un pour la vie, et nous pouvons nous aimer sans péché! Nous serons bien heureux, Cléopâtre! car nous avons beaucoup souffert!

—Oui, nous serons heureux! murmura-t-elle. Parle-moi, dis-moi des choses tendres! Il me semble que j'ai eu l'âme gelée très longtemps, et que, par tes paroles, elle fond tout doucement.... Te rappelles-tu les glaces de la Néva?

—Je vous adore! dit Ulric en la regardant comme il l'avait fait le jour de la revue.

—Encore! encore! fit-elle en se blottissant contre lui. Dis-moi que tu m'aimes.

Il baisait doucement ses cheveux, son front, ses yeux clos. Elle frissonna.

—Non, ne m'embrasse pas, dit-elle, cela me fait mal. Parle-moi, pour m'accoutumer.

Il n'osait pas lui dire combien elle lui paraissait changée, mais il était sûr, avec la confiance de la jeunesse, de la voir refleurir auprès de lui. Il lui parla doucement, ainsi qu'elle le lui demandait, la gardant pressée contre lui, car elle semblait souffrir dès qu'il desserrait son étreinte.

La nuit vint de bonne heure, ensevelissant le pittoresque paysage dans une vapeur lumineuse ; la lune s'était levée presque aussitôt après le coucher du soleil, et tout était clair, argenté, comme en un rêve.

Après une montée fatigante, les chevaux s'arrêtèrent devant la porte d'un château assez ancien, construit en granit de Finlande, d'une architecture originale, un peu lourde et sévère, mais d'un grand effet.

—Voici notre demeure, dit Ulric — au moins aussi longtemps que vous vous y plairez.

Ils entrèrent dans une vaste salle, peu éclairée, car il eût fallu une douzaine de torches pour l'illuminer, et quelques instants après ils se trouvèrent dans une salle à manger confortablement meublée, où un bon repas leur fut servi en peu de temps. L'ami d'Ulric n'avait rien négligé pour que leur installation fût agréable.

Cléopâtre toucha à peine à quelques fruits; elle était si fatiguée que toute nourriture lui répugnait ; assise en face de son mari, elle lui souriait, d'un sourire d'enfant ravi, qui trouve tout amusant et nouveau.

Quand ils eurent terminé leur souper, ils passèrent dans un petit salon, contigu à leur chambre. La lune, alors dans son plein, flottait dans un ciel clair, et répandait une éclatante lumière dans les deux pièces par les grandes baies qui servaient de fenêtres.

Les fleurs apportées de Pétersbourg, déjà disposées dans des vases, remplissaient l'air de parfums.

—Eteignez les bougies, dit Cléopâtre ; c'est si beau cette lune! Et quelle vue!

Elle se plongea dans une grande causeuse, auprès de la fenêtre, pour jouir pleinement du spectacle qui s'offrait à ses yeux.

C'était un paysage austère, des rochers et des sapins, un torrent coulant dans la vallée ; on voyait l'écume de sa chute briller aux rayons de la lune ; la fenêtre bien close ne laissait pas pénétrer la fraîcheur du soir, l'atmosphère de l'appartement était tiède comme une soirée de printemps.

—Ah! dit Cléopâtre de l'accent d'une personne heureuse, je suis si fatiguée! Je n'en peux plus! Il me semble que je n'ai plus la force de remuer seulement la main! Mais je suis contente, contente! C'est beau ici! Nous allons être heureux comme dans les contes de fées! Et puis, ce qui me fait plaisir, c'est que je suis en paix avec tout le monde.

Ulric s'était assis près d'elle : elle se laissa aller sur son épaule. C'était son refuge, elle n'était bien que là.

—Vois-tu, lui dit-elle, en prenant la main de son mari, tu avais raison. Je ne pouvais être heureuse que dans le mariage. Qui m'eût dit autrefois que j'aimerais ainsi, que je ne pourrais pas vivre sans toi! Je me figurais que l'amour est une faiblesse!

Elle rit d'un petit rire moqueur et satisfait.

—C'est la richesse de la vie, au contraire! Quand je me suis aperçue que je t'aimais, j'avais tant d'idées dans la tête que je n'en savais plus qu'en faire! Est-ce que tu comprends cela, toi?

—Oh! oui! fit Ulric, en cherchant les lèvres de sa femme.

Elle frissonna, un peu essoufflée.

—Non, je t'en supplie! Quand tu m'embrasses, il me semble que mon cœur s'arrête ; si cela durait, je crois que je cesserais de respirer.... Attends, laisse-moi te raconter ce que je pense!

Elle se blottit plus près. Il sentait contre lui les battements tumultueux du cœur de sa femme, puis ces battements se calmèrent et devinrent très faibles.

—Tu seras gentil avec moi quand je te parlerai du comte Néoutof, reprit-elle ; tu n'as pas besoin d'en être jaloux, Jamais père n'a été meilleur pour son enfant. Est-ce délicat de sa part de m'avoir envoyé toutes ces fleurs de jeunes filles! Où est l'image?

Elle se souleva un peu, la cherchant des yeux.

—Dans la chambre, répondit Ulric.

—Va la chercher, veux-tu? Tu la mettras sur une chaise, en face de nous ; comme cela, je verrai tantôt la vallée et tantôt l'image.

Il obéit et revint avec la merveilleuse icône, qui brillait aux rayons de la lune comme ses diamants avaient jadis brillé sur le bureau, dans la chambre où Néoutof réfléchissait solitaire.

—Merci, je suis tout à fait heureuse, dit-elle en reprenant sa place tout contre son mari, quand il revint près d'elle ; seulement je suis bien fatiguée!

Elle laissa aller ses mains amollies sur les plis de son long peignoir de laine blanche, pareil à une robe de novice. Elle avait pris au couvent le goût de ces vêtements amples et simples.

—Il faut dormir, lui dit Ulric en baisant ses cheveux près de l'oreille. Viens.

—Tout à l'heure. Je suis trop fatiguée. Je n'aurais pas la force d'aller jusqu'à mon lit.

—Je te porterai.

—Attends un peu. Vois comme tout est blanc dehors! Une petite buée monte du torrent ; la vallée a l'air couverte de mousseline...

Ulric regarda devant lui : l'air était parfaitement pur, aucun brouillard ne ternissait l'éclat des rochers brillants de mica.

—Ulric, dit Cléopâtre, d'une voix de plus en plus faible et comme endormie, je ne sais pas pourquoi je t'ai aimé. Tes yeux m'ont pris le cœur, la nuit de Pâques ; c'était une belle nuit, mais celle-ci est plus belle....

—Viens lui dit son mari tout bas.

Il approcha son visage du visage de Cléopâtre, si beau en ce moment, sous la clarté magique de la lune.

—Oui, murmura-t-elle plus bas encore.

Il se pencha pour l'enlever dans ses bras ; elle leva les siens et les passa autour du cou du jeune homme. Il baisa longuement les lèvres entr'ouvertes : elle ne frissonna pas, cette fois. Il allait la soulever, quand elle lui dit ;

—Encore!

Sa voix n'était qu'un souffle. Il lui donna un baiser, rapide, prêt à l'emporter ; elle poussa un faible soupir, et Ulric sentit les bras passés autour de son cou devenir plus lourds.

—Cléopâtre! dit-il effrayé, en se relevant pour se dégager.

Elle ne répondit pas, et ses bras retombèrent inertes.

Il courut à la sonnette, on entra avec des lumières. Ulric saisit sa femme dans ses bras et la porta sur le lit nuptial.

Elle était morte.

Les fleurs virginales envoyées par Néoutof furent l'ornement de son suaire. Vêtue d'un peignoir de laine blanche, elle fut placée dans le cercueil, et son mari l'emmena chez lui, dans son domaine de Suède, qu'il ne quitta plus. Quelques-uns prétendirent qu'il était devenu fou, mais personne n'en sut rien. En ce cas, sa folie aurait été inoffensive, car il dépensait tout son bien en œuvres pieuses.

La nouvelle de cette mort subite étonna tout le monde, à l'exception du grand-duc Boris et de Néoutof. On savait Cléopâtre malade, mais pas au point de mourir le soir de ses noces.

—On ne fait pas de ces choses-là! dit Irène. C'est encore plus inconvenant que tout le reste!

Ce fut d'ailleurs l'opinion de beaucoup de personnes sensées.

Néoutof ne fut pas étonné ; à cet âge, on n'éprouve plus guère le sentiment de la surprise, mais il fut comme frappé de la foudre. Lorsqu'on lui rapporta l'icône envoyée par lui à Cléopâtre, il ne témoigna aucune douleur. Seulement, il la fit placer en face de son lit la nuit, sur sa table, le jour.

—Voyez-vous, ce vieux, comme il tient à ses pierreries! dirent les indifférents.

C'était Cléopâtre qu'il voyait dans l'icône, Cléopâtre couverte de diamants et de perles, telle qu'il l'avait vue le jour qu'il l'avait épousée.

Du reste, il ne la vit pas très longtemps. Moins d'un mois après, il mourut d'une goutte remontée au cœur.

Le grand-duc Boris reçut aussi un funèbre souvenir. Un jour d'hiver, il vit revenir le livre d'évangiles offert jadis à Cléopâtre Bakhtof par Boris....

—Nous ne lui avons pas porté bonheur! pensa le grand-duc, en parcourant les feuillets du livre sacré.

"Mon royaume n'est pas de ce monde", lurent ses yeux, arrêtés sur une page, peut-être plus fréquemment lue que les autres.

Il médita un instant, puis, regardant par la fenêtre la neige qui tombait en flocons épais et s'amassait sur les vitres :

—Sa tombe est sous la neige, se dit-il ; c'est un linceul virginal qui va durer jusqu'au printemps.... Elle ne se croyait pas faite pour l'amour.... elle avait raison, car l'amour l'a tuée.

Et la neige continua de tomber, unie, blanche et souple, comme le suaire de laine où dormait Cléopâtre.

FIN.

Sous le péristyle de la Bourse :
—Comprenez-vous que, dans le cours d'une discussion insignifiante, cet animal de Z.... m'a donné un soufflet?
—Oh! mon ami!.... une pareille injure!....
—Mais non, mais non.... ce n'est pas l'injure.... c'est qu'il a frappé très fort, et il m'a fait mal!

Nouvelle leçon de choses :
Le maître d'école.—Qui est-ce qui pleure?
Un écolier.—C'est le bébé.
Le maître.—Mais non, c'est le crocodile. Qui est-ce qui amasse?
Un autre écolier.—C'est le chiffonnier.
Le maître.—Pas du tout, c'est l'avare. Qui est-ce qui emprunte?
Tous les mioches, à la fois.—C'est le gouvernement! c'est le gouvernement!!

Le général de Négrier à Paris.

Il n'y est point venu pour se livrer pieds et poings liés aux reporters. Oh! non—dit H. Roger de Beauvoir, dans le *Figaro*.

Celui-là sera hardi qui prétendra l'avoir *interviewé* et avoir tiré de lui le fond de son sac. Il a un sentiment trop élevé de la discipline pour se prêter aux bavardages et se délier la langue dans les potinières. Comme il sait très bien quels assauts lui seront livrés, et quel appât il offre à la curiosité publique, il fait, pour échapper aux embuscades de la presse, des manœuvres bien autrement savantes que celles qu'a exigées la pacification des provinces de l'Annam. Jusqu'à présent, personne—sauf son chef hiérarchique, le ministre de la guerre, et M. le général de Courcy et en dehors de son père et de sa mère, deux ou trois amis de famille—ne peut se flatter d'avoir eu un entretien avec lui.

—J'ai, je suppose, acquis quelque droit à un peu de repos, dit-il ; comme je ne desserrerai pas les lèvres, il est inutile de m'interroger. Qu'on me fasse donc l'amitié de me laisser tranquille, et si l'on tient absolument à connaître ma pensée, qu'on l'aille demander au ministre de la guerre chez lequel je l'ai déposée, comme c'était mon devoir.

A six heures du matin, un monsieur très barbu et d'une tenue peu *bécarre*—vareuse de chasse anglaise à plis et à ceinture et chapeau mou—est entré avenue Villars, No 7, et, interpellé par le concierge, étonné de la liberté qu'il prenait de pénétrer dans son immeuble, sans sa permission, a eu de la peine à s'en faire reconnaître. Mais à cet instant, le voyageur négligé était dans les bras de M. de Négrier père, qui l'attendait, on devine avec quelle impatience. Il était bien excusable, du reste, ce bon concierge, car le général paraissait fort changé ; en peu bronzé, naturellement, moins pourtant qu'on ne l'espérait, engraissé, ou plutôt boursouflé comme tous ceux qui reviennent de là-bas après un long séjour, et—signe particulier—tellement enrhumé que sa voix était méconnaissable.

A Suez, en effet, en moins de trois heures, la température est tombée de 38 degrés à 14 ; le coryza s'est abattu sur tout ce qui était à bord ce jour-là. M. de Lesseps a, dit-on, exprimé ses regrets. Disons à sa décharge que le *Melbourne*, sur lequel avait pris passage le général de Négrier, a marché avec une vitesse telle qu'il est arrivé six jours avant la date fixée.

Il semble que le général, habile aux surprises, l'avait entraîné dans un *raid* si rapide qu'il atteignait Suez quand on le croyait encore en pleine mer Rouge et qu'on n'a pas eu le temps de préparer la température pour la traversée du canal.

Aussitôt entré dans le *home* paternel, naturellement, les portes ont été fermées à tout venant, et les premières heures ont été consacrées aux effusions de famille. Sa chère mère attendait depuis si longtemps avec une anxiété cruelle l'heure du rapprochement!

Enfin, il est arrivé, fatigué, sans doute, mais bien portant, et même gai, simple, modeste comme toujours, quelle que puisse être sa légitime fierté pour les rudes travaux accomplis, et prêt encore et toujours pour les grands dévouements et les sublimes sacrifices.

Et comme l'horrible, la dissolvante politique lui importe peu! Qui vive? France! Tout est là. Et en dehors de la patrie, rien ne lui est.

—Je ne vous apporte aucune curiosité dit-il à sa mère, si ce n'est un bahut qui m'a été adressé par le roi de l'Annam. Je n'ai pas voulu qu'on pût dire que je me meublais en pays conquis. Du reste, je vous avouerai que vous trouverez à Paris ce qui se fait de mieux dans ces contrées. Le roi de l'Annam a créé quelques princes, quelques ducs. Je n'ai pas cru devoir accepter cette noblesse. Celle de mon pays me suffit!

Dans la journée, il a fait quelques courses chez des fournisseurs pour se *reciviliser*. Personne ne l'a reconnu. Le coiffeur lui-même, où il est allé faire émonder les broussailles de sa barbe, a dû le prendre pour un trappeur arrivant en droite ligne des Pampas.

Hier matin, de très bonne heure, il est allé rendre visite au ministre de la guerre qu'il n'avait pu rencontrer la veille, le général Boulanger étant parti visiter l'école de Joinville.

L'entrevue a été des plus cordiales.

Au Carrousel, à différentes reprises, on a cru l'apercevoir dans la tribune des officiers généraux.

—Tiens, voilà Négrier, disait-on.

Et les lorgnettes de se tourner de ce côté, mais, en pure perte, puisque le général n'est pas plus venu au Champ de Mars qu'il n'a paru encore à son cercle de la rue Royale, où tous ses amis se font une fête de le revoir.

Quant à ses idées sur la colonie qu'il a tout fait pour conquérir à la France, ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il a le plus ferme espoir dans sa prospérité future.

—Maintenant que tout ou à peu près tout est fait, que la paix est assurée, qu'il y a une sécurité déjà suffisante qui s'accroîtra de jour en jour pour des transactions, il suffit de vouloir pour en faire la colonie la plus florissante que nous puissions désirer. Il y a là des débouchés immenses, et quiconque aura de l'initiative, de la volonté, du courage est certain de s'y enrichir. Tous ceux que j'ai vus y tenter fortune ont gagné de l'argent tant qu'ils en ont voulu.

Le général de Négrier doit passer quelques jours seulement à Paris pour y reprendre langue et s'y reposer. Dans très peu de temps, il partira pour les eaux. Le docteur Challan de Belval, qui était médecin-major au Tonkin et l'a soigné, lors de sa blessure, aurait désiré le faire venir à Bourbonne, mais le général s'est décidé pour Aix.

H. ROGER DE BEAUVOIR.

Pensées d'un sceptique :
Les gens de cœur ont plus de choses à dire que les gens d'esprit.

Un peuple perd son prestige quand on ne raconte plus ses actions, mais seulement ses bons mots.

Quand les vices d'un homme sont en vacances, il en profite pour se montrer très sévère sur la vertu des femmes.

Un joli mot d'un des plus jeunes académiciens français :
"La bienveillance est la moitié de la clairvoyance."